

Créateurs de droits nouveaux

RESTAURATION MÉRIDIENNE

FO ASSIGNE EDF SA EN JUSTICE

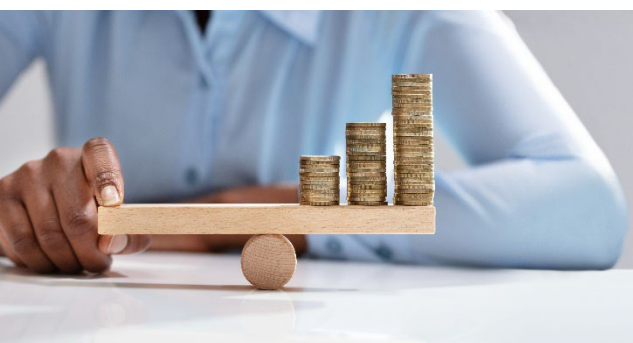
UNE ASSIGNATION POUR UNE ÉGALITÉ DE TRAITEMENT !

FO a pris la décision de porter devant la justice le principe d'égalité de traitement concernant la participation des employeurs aux frais de restauration méridienne.

Les solutions de restauration méridienne sont très disparates, voire absentes, selon les entreprises et selon les sites de travail.

Vous êtes nombreux à travailler sur des sites ne disposant pas de restaurant CCAS, entreprise, inter-entreprise ou avec lequel a été passée une convention et vous ne bénéficiez donc d'aucune participation des employeurs. Il en est de même pour celles et ceux qui sont en télétravail.

Devant les refus successifs de la Direction d'ouvrir des négociations pour trouver une solution concertée (participation employeur, Tickets restaurant, etc...), **FO** a décidé d'assigner EDF SA en justice pour mettre un terme à cette inégalité de traitement.



**LES PAROLES S'ENVOLENT,
LES TRACTS S'ACCUMULENT...
SEULS LES ACTES COMPTENT !**

FO AGIT POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS !

Pensez à vous ! Rejoignez-nous !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 AU 13 NOVEMBRE 2023